



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 19 juin 2025 à 20 heures**

Présents : Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Berset Zofia, Bonzon Laurence, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Dervey Nicolas, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Seret Julien, Stalder Guy, Stevanato Tania, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusés : Aeppli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Cretton Lionel, Roux Sébastien, Suardet Martin

Absent : Merli Raphaël

Mme la Présidente Susanna Wagner ouvre la 20^{ème} séance de la législature 2021-2026. Elle salue les Conseillères et Conseillers, le public ainsi que la Municipalité. Mme la Municipale Claire Glauser est excusée.

Sont également présentes : Mme Josette Lüthi, Boursière, Mme Rimma Delacrétaç, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 27 Conseillères et Conseillers sont présents, 5 se sont excusés et un est absent.

L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Mme la Présidente Susanna Wagner lit l'ordre du jour.

Ce dernier **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2025

Au vote, **le procès-verbal du 1^{er} mai 2025 est accepté à la majorité des membres présents** (1 abstention).

4. Communications du bureau

Changement de date – Séance du Conseil communal

Sur demande de la Municipalité, la séance initialement prévue le 18 décembre a été avancée au 11 décembre 2025.

Echéancier pour le dépôt des préavis municipaux

Comme déjà mentionné lors de notre dernière séance, le respect de l'échéancier est important pour toutes les parties prenantes afin que chaque personne puisse s'organiser et travailler avec un espace-temps confortable.

Si le Conseil communal doit traiter des préavis pour chaque séance de l'automne, l'organisation sera d'autant plus importante.

Concernant le respect des délais ; il est essentiel que le ou la Municipal.e délégué.e propose des dates à J – 6 semaines au premier membre de la commission.
Des exemplaires d'échéanciers sont à disposition ici pour ceux qui le souhaitent.

Accès au bâtiment de la Grappe pour les commissions

Les serrures ont été changées, comme annoncé il y a quelques mois.
Dorénavant, le premier membre de la commission contacte l'administration communale pour l'obtention d'un code, permettant l'ouverture de la porte d'entrée principale.

Visite AERA – 7 mai 2025

Une vingtaine de personnes s'est inscrite pour effectuer cette visite.
M. Margot a expliqué le fonctionnement du lieu et de ces grands espaces.
Les personnes présentes ont pu se rendre compte qu'il s'agit d'un immense projet.

Formations proposées par le canton

Vous avez reçu ce printemps un mail informant d'une formation visant à présenter les différents moyens d'intervention pour les membres des conseils communaux, tel que nous le proposons l'automne dernier.

L'accès au catalogue de formation est disponible sur internet :
<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/>

Dates des prochains Conseils – 2025

- 11 septembre 2025
- 9 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 11 décembre 2025

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Assermentation de Mme Laurence Bonzon, nouvelle Conseillère communale

Mme la Présidente invite Mme Laurence Bonzon à prêter serment devant l'assemblée.
Mme Bonzon est assermentée en qualité de conseillère communale et peut désormais participer aux délibérations.

Elle est remerciée pour son futur engagement par applaudissement.

Le nombre total de conseillers communaux est maintenant de 34.
L'assemblée compte 28 conseillers présents.

6. Nomination du Bureau du Conseil pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

a) Election du Président

Au nom du groupe PLR, M. le Conseil Jean-Daniel Maret propose la candidature de M. le Conseiller Diego Tabord.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Conseiller Diego Tabord est élu tacitement comme Président du Conseil communal pour une année.

Il est félicité par applaudissement pour son futur engagement.

b) Election de la 1^{ère} vice-présidente

Au nom du groupe Arc-En-Ciel, Mme la Conseillère Tania Stevanato propose Mme la Conseillère Susanna Wagner en tant que 1^{ère} vice-présidente.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme la Conseillère Susanna Wagner est élue tacitement comme 1^{ère} vice-présidente du Conseil communal pour une année.

Elle est félicitée par applaudissement pour son futur engagement.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Au nom du groupe UDC, Mme la Conseillère Daniëla Perrier propose M. le Conseiller Guy Stalder en tant que 2^{ème} vice-président.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Conseiller Guy Stalder est élu tacitement comme 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour une année.

Il est félicité par applaudissement pour son futur engagement.

d) Election de deux scrutateurs et deux suppléants

Au nom du groupe UDC, M. le Conseiller Guy Stalder propose Mme la Conseillère Daniëla Perrier en qualité de scrutatrice.

Au nom du groupe PLR, M. le Conseiller Jean-Daniel Maret propose M. le Conseiller Julien Seret en qualité de scrutateur.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme la Conseillère Daniëla Perrier et M. le Conseiller Julien Seret sont élus tacitement comme scrutateurs du Conseil communal pour une année.

Au nom du groupe PLR, M. le Conseiller Jean-Daniel Maret propose M. le Conseiller Marc-André Conus en qualité de scrutateur suppléant.

Au nom du groupe Arc-en-Ciel, Mme la Conseillère Tania Stevanato propose Mme la Conseillère Zofia Berset en qualité de scrutatrice suppléante.

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme la Conseillère Zofia Berset et M. le Conseiller Marc-André Conus sont élus tacitement comme scrutateurs suppléants du Conseil communal pour une année.

Ils sont tous félicités par applaudissement pour leur futur engagement.

7. Préavis 03-2025 Requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves – Rapport de la commission ad hoc et rapport de la commission des finances

En préambule, au nom de la Municipalité, M. le Municipal Maxime Isoz propose un amendement au préavis dont le texte est le suivant :

En application de l'art. 73 du règlement du Conseil communal, la Municipalité, d'entente avec la commission ad hoc chargée de l'examen du préavis 03-2025, dépose un amendement visant la modification du projet soumis à l'approbation du délibérant.

En l'occurrence, elle propose les modifications suivantes par rapport aux plans joints au préavis :

- Réduction de l'emprise du trottoir devant les bâtiments situés Le Boulevard 1 et 3, afin de ne pas obstruer le carrefour ;
- Modification de la grille de collecte des eaux claires située à côté de la fontaine, au pied de la montée des Maisons Neuves, pour garantir un franchissement plus aisé ;
- Mise à niveau du pourtour de la fontaine afin d'éviter un effet de marche entre le quai de chargement des transports publics et la partie située à l'arrière de la fontaine ;
- Pavage du quai aval, en direction d'Aigle, afin de garantir une unité de traitement urbanistique avec celui situé à l'amont de la chaussée.

Ces modifications figurent sur les plans exposés ce soir dans la salle du Conseil communal. Elles ne nécessitent pas de procédure de législation particulière, la situation étant atténuée par rapport au projet initialement soumis à l'enquête.

Les surcoûts y relatifs, estimés à CHF 9'000.-- au maximum, seront pris en charge dans le montant budgété pour les divers et imprévus, de sorte que les conclusions du préavis municipal n'ont pas à être modifiées.

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Quentin Gugelmann fait lecture du rapport *La commission ad hoc concernant le Préavis 03-2025, relative à la Requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves, composée de Madame Isabelle Cathélaz, Messieurs Alain Barbay, Jean Zahn, Marc-André Conus et Quentin Gugelmann, s'est réunie le mercredi 9 avril en compagnie de Monsieur Maxime Isoz, Municipal délégué et d'un représentant du bureau d'ingénieur Sollertia, ainsi que le mercredi 4 juin. La commission a pu, à cette occasion, obtenir toutes les informations demandées. La commission remercie Monsieur Isoz et M. Bastien Schobinger pour leur disponibilité et les informations fournies.*

La commission se réjouit qu'un projet d'amélioration et de sécurisation de la circulation sur la rue des Maisons Neuves soit en voie de concrétisation et ne souhaite en aucun cas remettre en question le fondement du projet.

Lors de l'étude des plans de projets et au vu des informations données par le bureau Sollertia, la commission a transmis les remarques suivantes à M. Isoz afin que ces points puissent être étudiés et pris en compte dans le projet :

- *Entrée « Est » du village, la commission remarque que la chaussée ne sera large que de 3.5m au niveau du Boulevard n°1 et 3 et que le début de la montée de la rue des Maisons Neuves est également fortement rétréci sur les plans de projet.*

La commission pense que cela amène un fort risque d'engorgement aux heures de pointes ainsi que des difficultés de manœuvres pour les plus grands véhicules (pompiers, camions poubelles, tracteurs, etc.)

Au niveau du Boulevard, la commission propose que la chaussée soit élargie à env. 4.20-4.30, ce qui est la largeur conseillée par la DGMR selon infos données par Sollertia. L'objectif de l'aménagement resterait atteint puisque le dépassement d'un bus stationné ne serait pas possible pour les voitures.

Au niveau de la montée des Maisons Neuves, des imprécisions sur les plans (dimensions de la fontaine) pourraient être à l'origine de cette impression, selon Sollertia. La commission propose que ce point soit contrôlé et adapté sur les plans modifiés.

- *La commission propose de profiter du projet pour revoir le niveau des pavés sur tout le tour de la fontaine pour éviter un effet de marche (décalage entre le quai et l'arrière de la fontaine) ainsi que proposer une solution sécuritaire pour la grille d'eau claire située à côté de la fontaine qui présente actuellement un danger.*

- La commission propose également que la possibilité de mettre en place des pavés sur le quai de l'arrêt de bus « Ancienne Poste » direction Aigle, soit étudiée, afin d'avoir une unité entre le trottoir et le quai qui lui font face, ainsi que la zone située devant le caveau, qui sont tous en pavés.
- Concernant la délimitation du futur « trottoir », la commission regrette qu'aucune solution alternative plus esthétique ne puisse être envisagée en remplacement de la bande longitudinale pour piétons en lignes jaunes, selon l'art. 77, al. 3 de l'OSR (Ordonnance sur la signalisation routière). Nous encourageons néanmoins la municipalité à étudier toutes les possibilités qui permettraient de mieux s'intégrer à l'esprit des lieux lors de la réalisation de l'aménagement pérenne de la rue.
- La commission rend attentif la municipalité que les TPC ne pourront plus stationner au niveau de l'arrêt de bus de la place du torrent, tel que cela se fait actuellement (stationnement d'une dizaine de minutes entre deux « rotations »).

Nous profitons de remercier la municipalité d'avoir pris en compte la plupart des remarques et demandes ci-dessus dans une version modifiée du projet.

L'impact financier de ces modifications a été estimé à environ 9'000CHF de surcoût, qui pourrait être couvert par les divers et imprévus.

Opposition de M. et Mme Michel et Liliane Weibel, propriétaires du bâtiment sis Les Maisons Neuves 27

Après présentation des contraintes liées à l'aménagement d'un quai surélevé lors de la séance, la commission rejoint les conclusions de la municipalité et leur proposition de réponse.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

⇒ Vu le préavis no 03-2025 concernant la requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves

⇒ Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour, Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet de requalification du domaine public aux Maisons Neuves, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou),
2. de lever l'opposition déposée contre ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité,
3. de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH),
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 199'000.-- pour l'engagement des travaux relatifs à ce projet,
5. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 199'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Tania Stevanato fait lecture du rapport

La commission des finances s'est réunie le 27 mars, le 9 avril ainsi que les 7 et 15 mai 2025. Nous avons pu rencontrer Monsieur le Municipal Maxime Isoz à qui nous avons envoyé nos questions par mail. Lors de cette séance, nous avons également rencontré Monsieur Bastien Schobinger ingénieur du bureau Sollertia, mandaté par la commune.

Ils ont tous les deux pu répondre à nos questions en présence de la commission ad hoc également chargée de rapporter sur ce préavis.

Le préavis susmentionné a pour objet d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 199'000.-- pour l'engagement des travaux relatifs à ce projet.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de montant devisé pour le projet d'aménagement urbain ultérieur et rien n'a encore été chiffré.

Le conseil d'état a demandé un crédit pour soutenir les communes pour la mise en conformité des arrêts de transports publics aux normes pour les personnes à mobilité réduite (Lhand). Mais, malheureusement, cet objet n'a pas encore été voté par le Grand Conseil. Cependant, il est à noter que la subvention cantonale par quai serait de CHF 15'000.-- maximum.

Il nous apparaît dès lors très important de suivre attentivement le processus.

Une participation des TPC aux coûts des travaux pour les arrêts de bus ne peut être demandée car les arrêts de bus appartiennent aux communes.

Les places de parking ne peuvent pas être mises en location car elles sont créées sur le domaine public. Les coûts à prévoir pour assurer la compatibilité de ce projet avec les restrictions de trafic mises en place cet hiver ne sont pas connus.

Les coûts d'entretien supplémentaire à prévoir avec ce projet sont négligeables.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°03-2025, tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1. d'adopter le projet de requalification du domaine public aux Maisons Neuves, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou),*
- 2. de lever l'opposition déposée contre ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité,*
- 3. de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH),*
- 4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 199'000.-- pour l'engagement des travaux relatifs à ce projet,*
- 5. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 199'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

La Présidente **ouvre la discussion** et, en l'absence des questions ou remarques, **clôt la discussion**. Les membres du Conseil voteront en premier lieu sur l'amendement et ensuite sur les conclusions du préavis telles que présentées.

Au vote, **l'amendement présenté par la Municipalité est accepté à la majorité des membres présents** (1 abstention).

Mme la Présidente Susanna Wagner lit les conclusions dans le préavis 03-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°03-2025 concernant la requalification du domaine public à la rue des Maisons Neuves,
Oùï	le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'adopter le projet de requalification du domaine public aux Maisons Neuves, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou),
2)	de lever l'opposition déposée contre ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité,
3)	de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH),
4)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 199'000.-- pour l'engagement des travaux relatifs à ce projet,
5)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 199'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard Chollet adresse ses remerciements pour la confiance qui lui est accordée ce soir.

8. Préavis 04-2025 Rapport de gestion et comptes 2024 – Rapports de la commission de gestion et de la commission des finances

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par tous les conseillers présents, Mme la Conseillère Geneviève Major fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport ci-dessous de la Commission de gestion :

La commission de gestion du Conseil communal d'Yvorne (ci-après : Cogest) était composée des conseillers communaux suivants au moment de la rédaction de son rapport sur la gestion communale 2024:

1. AEPPLI Serge
2. BERNASCONI Yschelle
3. MAJOR Geneviève
4. PELLET Francine
5. ROUX Sébastien

Faisant suite à la réception du projet de rapport de gestion en février 2025, les membres de la Cogest se sont réunis aux dates et pour les motifs décrits dans le tableau 1.

Tableau 1: Séances de la commission de gestion

Date	Membres de la Cogest présents	Membres de la Municipalité	Objet de la séance
12 mai 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. AEPPLI Serge 2. BERNASCONI Yschelle 3. MAJOR Geneviève 4. PELLET Francine 5. ROUX Sébastien 		<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sujets à traiter sur l'exercice de gestion 2024. • Consolidation de la liste des questions de la Cogest pour la Municipalité.
13 mai 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. AEPPLI Serge 2. BERNASCONI Yschelle 3. MAJOR Geneviève 4. PELLET Francine 5. ROUX Sébastien 	CHOLLET Edouard BERDOZ Jean-Luc ISOZ Maxime, excusé MINOD Eric CATHELAZ Fabien GLAUSER Claire	<ul style="list-style-type: none"> • Poser les questions identifiées par la Cogest afin d'obtenir de la part de la Municipalité des informations additionnelles sur l'exercice 2024.
26 mai 2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. AEPPLI Serge 2. BERNASCONI Yschelle (excusée) 3. MAJOR Geneviève 4. PELLET Francine ROUX Sébastien 	ISOZ Maxime	<ul style="list-style-type: none"> • Poser les questions identifiées par la Cogest afin d'obtenir plus d'information sur l'avancement d'un préavis

Remarques d'introduction de la Cogest

Pour l'exercice 2024, la commission de gestion (Cogest) n'a pas sélectionné de thèmes spécifiques à approfondir, contrairement aux années précédentes. Les membres de la commission ont toutefois procédé à une lecture attentive du rapport de gestion, et se sont réunis pour définir les questions à poser à la Municipalité. Ces questions n'ont pas été transmises à l'avance, ce qui a favorisé un échange spontané lors de la rencontre avec la Municipalité, qui s'est tenue le 13 mai 2025.

Globalement, la Cogest se dit satisfaite des réponses obtenues. Elle a particulièrement apprécié le moment d'échange que cette séance a permis d'instaurer. Ce dialogue direct a mis en lumière le travail soutenu de la Municipalité, qui gère avec sérieux les affaires communales, tout en faisant face à des exigences toujours plus nombreuses, notamment en lien avec les transferts de charges du Canton. Ces nouvelles obligations administratives viennent alourdir la charge de travail, sans toujours s'accompagner de ressources supplémentaires.

La Cogest tient également à souligner que la Municipalité accomplit ses tâches dans un climat parfois difficile, marqué par certaines critiques de la population, dont le ton manque parfois de civilité. Elle salue la posture professionnelle et engagée des membres de la Municipalité, qui agissent avec rigueur, dévouement et sens des responsabilités pour le bien de la Commune d'Yvorne et de ses habitants.

La suite du présent rapport rend compte, de manière synthétique, des principaux éléments discutés par la Commission de gestion avec la Municipalité.

1. Transparence sur l'avancement des préavis

La Cogest a exprimé sa difficulté à suivre l'avancement des préavis acceptés par le Conseil communal jusqu'à leur complétion. Elle a suggéré que la Municipalité puisse intégrer, lors de conseil communal, un bref bilan systématique de l'état d'avancement des projets.

La Municipalité a indiqué que le mode de fonctionnement, soit de faire un bilan systématique de la progression de chaque préavis lors des séances du conseil communal, ne se voit nul par ailleurs. Elle n'est pas encline à procéder de cette façon compte tenu de la charge de travail additionnelle que ce mode de fonctionnement pourrait occasionner pour les municipaux. Ces derniers, par ailleurs, communiquent lorsqu'ils le jugent opportun des progrès de leurs dossiers. A ce sujet, le rythme de progression des projets varie grandement selon leur complexité et les étapes administratives. Elle rappelle que le délai de 30 jours de référendum suivant l'adoption d'un préavis doit être respecté avant tout début de mise en œuvre, et que l'exécution se fait ensuite selon les priorités et les ressources disponibles.

La Cogest prend acte de ces éléments et du fait que la possibilité d'exercer son pouvoir de surveillance passe aussi par des discussions ouvertes avec les municipaux concernés, sur des projets particuliers. À cet égard, la CoGest a demandé une séance avec le Municipal responsable des bâtiments communaux pour mieux comprendre les différentes étapes qui ont lieu lorsqu'un préavis est accepté. En l'occurrence, la Cogest s'est penché sur les étapes réalisées en 2024 suite à l'adoption du Préavis n° 07-2024, Demande de crédit d'étude pour la transformation des locaux commerciaux du Bâtiment de la Souche et unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Voici un résumé de ce qu'elle a obtenu comme information :

Une fois le préavis pour crédit d'étude obtenu (mi-septembre), et le mois de référendum terminé (mi-octobre), l'architecte a été convoqué. Suite à une fouille dans les archives de la Commune pour voir s'il existait des plans du bâtiment existant, les architectes ont également pris des mesures et ont proposé 6 versions différentes de plans pour l'UAPE (1 seul a été sélectionné).

Suite à cela, les 3 derniers mois de l'année 2024 ont été occupés par prendre contact avec la direction Enfants Chablais, et le Canton. La Municipalité a souhaité impliquer le Canton tôt, dès que les plans étaient finalisés, afin de s'assurer que les plans rencontraient les normes à respecter pour une UAPE (très lourde). En faisant de cette façon, on rallonge les délais (la Municipalité a dû attendre 2 mois pour avoir une date avec le Canton), mais cela fait des économies par la suite (en obtenant un préavis positif du Canton en amont).

Par la suite, l'architecte a pris contact avec les corps de métier pour demander des offres. Par exemple, dans le cadre du Préavis n°07-2024, sont intervenus pour faire une offre les corps de métier suivants : Ingénieur, Géomètre, Contrôle AEAI (incendies), Béton et maçonnerie, charpente, serrurerie métallique, étanchéité, chauffage-sanitaire, plâtrerie-peinture, store, électricité, chappe, linoléum, carrelage, cuisine. Dans chaque cas, ces interventions nécessitent un rendez-vous sur place avec l'architecte et l'attente de la réception de l'offre par le corps de métier respectif. Les rendez-vous des corps de métier sont regroupés lorsque possible. Une partie des activités de ce paragraphe a été réalisée en 2025.

Une fois que toutes les offres seront entrées et que le permis de construire sera délivré, le crédit d'ouvrage pourra être délivré (spécificité du processus à Yvorne).

2. Fonctionnement de la Municipalité et des commissions

En lien avec les observations figurant dans la partie "Activité générale" du rapport de gestion, la Commission a interrogé la Municipalité sur la tenue de séances à huis clos, telles que celle dédiée à

l'avenir du domaine communal. Elle a souhaité savoir s'il s'agit d'une pratique courante et quelle valeur prennent ces délibérations.

La Municipalité a précisé que ces séances exceptionnelles, bien que peu fréquentes, permettent des réflexions stratégiques approfondies et ne remplacent pas les décisions formelles, qui sont actées dans les procès-verbaux officiels.

Concernant la Commission consultative d'urbanisme (CCU), la Cogest a demandé des précisions sur son fonctionnement, sa fréquence d'utilisation et sa composition. Il a été clarifié que cette instance est mobilisée ponctuellement, sur des cas spécifiques où la Municipalité souhaite obtenir des avis professionnels et citoyens.

Enfin, la Municipalité a rappelé que les réunions intercommunales ou de syndicats n'ont pas de valeur décisionnelle, mais favorisent les échanges d'expérience et la recherche de solutions communes.

3. Ressources humaines et fonctionnement administratif

La Commission a souhaité approfondir les questions relatives au personnel communal, notamment à la gestion des heures supplémentaires, aux reports de vacances et à l'anticipation des départs à la retraite. Elle a demandé des éclaircissements sur les charges accumulées en 2024 (heures supplémentaires, jours de vacances reportés), ainsi que sur la capacité à recruter ou redistribuer les compétences internes en prévision des départs à venir.

La Municipalité a précisé que les heures supplémentaires accumulées (environ 500 heures) sont principalement dues à des activités exceptionnelles telles que le changement de site internet et à l'alourdissement des tâches administratives imposées par le Canton. La Cogest a obtenu la copie du détail de l'évolution des heures supplémentaires en 2024.

Concernant les recrutements, la Municipalité affirme avoir mis en place une stratégie d'anticipation permettant d'organiser efficacement le remplacement des trois collaborateurs prévoyant leur départ à la retraite.

La Cogest reconnaît la complexité croissante des tâches techniques et administratives et salue les efforts de structuration entrepris par la Municipalité pour y faire face.

4. Domaine viticole communal

La Cogest a interrogé la Municipalité sur les motivations ayant conduit à la décision de louer l'ensemble des surfaces viticoles du domaine communal à des tiers. Pour rappel, l'analyse finale de l'expertise du Domaine réalisée par M. David Rojard, conseiller viticole chez Proconseil Sàrl, filiale de Prométerre, a été remise en février 2024. La Cogest a obtenu une copie de cette analyse.

La Cogest a souhaité connaître les difficultés rencontrées dans la gestion interne du domaine et les solutions explorées avant la décision de location.

La Municipalité a expliqué que cette orientation a été retenue face à l'absence de candidatures internes suffisantes pour reprendre les postes de vigneron-tâcheron, à l'état vieillissant du matériel, ainsi qu'à l'absence de soutien administratif « back-office développé » pour la gestion des ventes.

La Municipalité a par ailleurs mentionné que si la commune souhaitait maintenir une filière de production complète « de la vigne à la bouteille », une restructuration lourde incluant la création d'une entité dédiée (telle qu'une société anonyme) serait nécessaire.

La Cogest comprend cette décision, tout en soulignant l'intérêt de maintenir une valorisation patrimoniale de ce domaine emblématique pour la commune.

5. Urbanisme et police des constructions

La Cogest a posé plusieurs questions relatives à la gestion urbanistique sur la base des informations du rapport de gestion : les relations avec le Canton en matière d'aménagement du territoire, la gestion des oppositions dans les procédures de permis de construire, les délais d'instruction des dossiers, et de ce en quoi consiste l'aménagement du territoire (p.28, premier paragraphe).

La Municipalité a expliqué que les oppositions sont traitées au cas par cas, parfois par négociation directe, parfois avec l'appui d'un conseil juridique.

Concernant les délais de délivrance des permis de construire, la Municipalité a indiqué qu'une fois la synthèse CAMAC obtenue, les permis sont en général délivrés dans un délai de 30 à 40 jours. Toutefois, la durée d'instruction dépend fortement des exigences des services cantonaux sollicités, qui peuvent allonger les procédures. Il a également été rappelé que le permis reste valide pendant deux ans, prolongeable d'une année sur demande motivée, notamment en cas de difficultés d'obtention de crédit.

La Cogest a pris connaissance des parcelles qui faisaient l'objet d'aménagement du territoire. La Municipalité a aussi précisé que la demande de logement pour travailleurs agricoles ou viticoles est issue d'une démarche individuelle soutenue par la commune, mais initialement refusée par le Canton. La Cogest a été sensible à la complexité des procédures urbanistiques et à la nécessité d'une collaboration étroite avec les services cantonaux pour garantir un développement territorial cohérent et conforme aux attentes de la population.

6. Bâtiments communaux, infrastructures et environnement

La Cogest a abordé plusieurs thématiques dans ses rapports des années précédentes relatives à l'état des bâtiments communaux, à la planification de leur entretien.

Concernant les bâtiments, la Commission a souhaité faire le point lors de la séance du 13 mai 2025 sur l'évolution du plan présenté au Conseil communal. La Municipalité a indiqué que le plan directeur bâtiments est un travail de longue haleine, qui prendra une dizaine d'années à se concrétiser pleinement. L'engagement des nouveaux collaborateurs vise justement à mieux structurer cette planification sur le long terme.

Sur les infrastructures, la Cogest s'est intéressée à l'avancée des travaux sur la STEP et au niveau de préparation en cas d'incident technique d'ici sa mise en service (1er septembre 2025). Aucun plan de contingence n'a été précisé. La Cogest tient à saluer l'avancement du chantier et l'efficacité de sa conduite.

La Commission a demandé des précisions sur les travaux en cours à la hauteur de Vers Moret. La Municipalité a confirmé qu'il s'agit de travaux cantonaux sur la conduite d'adduction.

S'agissant des dangers naturels, la Cogest a souhaité consulter l'analyse préliminaire réalisée pour la commune. Ce document a été mis à disposition de la Cogest, et la Commission salue le travail de la Municipalité qui poursuit l'analyse des risques potentiels afin de planifier les mesures nécessaires à leur mitigation.

Enfin, la Commission s'est enquis de la desserte en transports publics de l'ensemble des quartiers. La Municipalité a confirmé que les lignes 143 et 111 assurent une couverture régionale, bien qu'elles ne soient pas intégrées à mobiChablais.

7. Sécurité, nuisances et services intercommunaux

La Cogest a interrogé la Municipalité sur les actions liées à la sécurité publique, les nuisances occasionnées par certaines pratiques saisonnières (retour de ski), ainsi que l'adhésion de la commune à certaines structures intercommunales.

Elle a notamment souhaité obtenir des précisions sur les missions de l'AVSP (Association vaudoise des services de police) à laquelle la commune adhère, ainsi que sur la plus-value de ces engagements pour la gestion quotidienne. La Municipalité a indiqué que cette adhésion permet d'accéder à des formations, des échanges d'expériences et un appui technique utile pour les autorités locales, à l'image de ce que bénéficient d'autres responsables de services techniques par le biais d'associations professionnelles.

Concernant les nuisances dues aux retours de ski dans les Alpes vaudoises, la Municipalité a informé qu'une rencontre avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) est prévue en 2025 afin d'examiner la pérennisation des mesures prises.

La Cogest prend acte de ces efforts et encourage la Municipalité à poursuivre les collaborations intercommunales et cantonales, essentielles à la qualité de vie des habitants.

8. Gestion des déchets

La Cogest a demandé s'il existait un rapport sur l'étude relative à l'installation du système de récolte des déchets alimentaires GastroVert Prov. La Municipalité a indiqué qu'aucun rapport concluant/de qualité n'a été transmis à ce jour, la société en charge du dossier n'ayant pas fourni le document attendu.

Conclusion

Les membres de la Cogest tiennent à remercier la Municipalité et M. CATHÉLAZ, Secrétaire municipal, pour leur disponibilité, les différents documents fournis, la précision de leurs réponses et les échanges constructifs avec notre commission. Elle a acquis la conviction que la commune d'Yverne a bien été gérée en 2024. La Cogest vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

- ⇒ Vu le préavis municipal no.04-2025 Rapport de gestion et comptes 2024
- ⇒ Oui les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- ⇒ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Décide**
1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024.
 2. d'approuver le rapport de gestion 2024.

La Présidente **ouvre la discussion sur le rapport de gestion.**

Mme la Présidente Susanna Wagner cède sa place à M. le 1^{er} vice-président, Guy Stalder et s'assied dans l'assemblée.

Mme la Conseillère Susanna Wagner apporte un commentaire.

Cela fait depuis des années que nous parlons de l'état des bâtiments et la commission de gestion également.

Dans le rapport de gestion (en page 33 et 34), nous constatons uniquement des petites rénovations. Sans aucunement dénigrer ces éléments, force est de constater qu'il n'y a pas de gros investissements.

Alors que nous attendons depuis plus d'une année des changements pour le collège d'Yverne et pour le dépôt de la voirie, entre autres.

Dans le rapport de la commission de gestion (en page 3), sous la rubrique « transparence sur l'avancement des préavis », ladite commission décrit les différentes étapes qui suivent un préavis.

Puis, en page 6, en première ligne, en parlant de faire le point sur les bâtiments communaux, la Municipalité répondrait de manière vague, selon l'avis de Mme la Conseillère Susanna Wagner, que les changements vont prendre au moins 10 ans.

Son sentiment personnel est de manquer de compréhension par rapport à la situation actuelle. Bien que nous ayons reçu entretemps le rapport d'analyse concernant les bâtiments, ce rapport de 2024 est quelque peu déconcertant car il nous donne le sentiment que le Conseil est floué sur cette thématique car il n'y a pas de réel changement.

Nous savons depuis des années qu'il y a urgence au niveau des bâtiments. Cependant, très peu de projets concrets sont proposés en termes d'investissement.

Les réponses apportées par la Municipalité, à travers différentes lectures, ne sont pas suffisamment concrètes pour aider le Conseil dans sa mission.

Comme la commission de gestion le propose, elle pense qu'un suivi des préavis et projets est important pour une meilleure compréhension notamment afin de mieux identifier les possibilités d'action. La demande est d'avoir des éléments concrets de façon beaucoup plus régulière. Pour la commission de gestion, il serait judicieux que ce soit elle qui pose des critères de suivi et de surveillance. Ces derniers pourraient être partagés dans le cadre du Conseil et mieux utilisés dans le rapport de gestion.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que la Municipalité en prend acte.

M. le 1^{er} vice-président, Guy Stalder retourne s'asseoir dans l'assemblée et Mme la Présidente Susanna Wagner reprend sa place.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret évoque la Conférence des directeurs cantonaux des finances et il précise que le degré d'investissement de notre Commune est considéré comme faible. Si nous augmentons les travaux sur ces bâtiments et, de fait, les investissements, il serait intéressant d'en connaître les conséquences, notamment sur les impôts et sur la péréquation.

M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'il convient de faire une simulation pour chaque projet. Quant aux investissements dits « faibles », il précise également que, compte tenu des projets à venir, la situation est appelée à changer.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la discussion sur le rapport de la commission de gestion** et invite la Commission des finances pour la lecture de son rapport.

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Charles-Henri Kohli fait lecture du rapport

La commission composée de Mme Tania Stevanato, de MM. Pierre-Antoine Coquoz, Guy Stalder, Stéphane Verdon et du rapporteur soussigné s'est réunie à plusieurs reprises, notamment le 23 avril 2025 en présence de la Municipalité sans M. Jean-Luc Berdoz, excusé, et de Mme Josette Lüthi, boursière communale. Nous les remercions tant pour la précision des renseignements fournis que pour leur disponibilité. Nous avons ainsi pu obtenir les réponses aux questions que nous avons préparées. Nous avons aussi pu obtenir le rapport de révision et le rapport d'analyse financière des comptes de la fiduciaire.

Le préavis susmentionné vise à approuver les comptes communaux pour l'exercice 2024, y c. les comptes intercommunaux associés (écoles, SDIS Chablais).

Ci-après quelques compléments d'informations, commentaires et observations pour les différents domaines administratifs :

1. Administration

- La commune a payé des cotisations et des participations en 2024 à différentes associations et médias (11.3650, total de CHF 24'500.-) tels que Chablais Région pour un montant de CHF 10'000.- (9.-/habitant), Radio Chablais CHF 3'000.- (3.-/habitant), l'UCV CHF 2'500.-, FAO, journaux, au plus beau village de Suisse, et autres associations diverses.*
- Pour la participation aux transports publics (18.3517) et les frais de transports (51.3662), on constate une diminution de CHF 21'000.- par rapport au budget. Les chiffres TPC ont été communiqués à la commune à mi-novembre après l'établissement du budget.*
- Une augmentation de charges de CHF 18'000.- par rapport au budget est constatée pour le poste 19.3156 Maintenance informatique. L'arrêt de la plateforme utilisée pour le courrier a été annoncé à fin décembre 2023 (après l'établissement du budget). Il a fallu implémenter d'urgence le logiciel eSéances 8'000.- (PV+outil de conduite et suivi tâches), acheter des licences pour le scanner et prolonger une licence pour le serveur Microsoft Azur.*

2. Finances

- Au poste 21, les impôts des personnes physiques (PP) sont assez proches des montants budgétisés. Les impôts des personnes morales (PM) sont plus difficiles à estimer.*
- Selon le poste au bilan 9280, une attribution de CHF 6'986.55 au fonds de réserve communal promotion du tourisme et au fonds de réserve ordures ménagères, alors qu'un prélèvement de CHF 11'203.37 aux financements spéciaux (fonds de réserves ordures ménagères et fonds de réserves captage eaux) a été faite pendant l'exercice 2024 pour un solde final de CHF 57'812.53. Au poste 9282 (fonds de réserve travaux divers et fonds de réserve énergie et développement durable), une attribution de CHF 165'179.90 et un prélèvement de CHF 82'831.80 au fond de réserve pour un solde de fin de CHF 1'749'351.90.*
- Une baisse significative de la péréquation est constatée par rapport à 2021. Cela est principalement dû aux effets de la convention Canton-Commune du 25 août 2020 sur la reprise graduelle d'une partie des charges de cohésion sociale. Le point d'impôt par habitant de CHF 33.56 a un écart par rapport à la moyenne des communes vaudoises (CHF 49.96) agissant aussi sur la contribution à la péréquation intercommunale*
- Au poste 922 du bilan, les emprunts sont CHF 3'280'440.-. Cela correspond par rapport au solde de 2023 (CHF 3'370'240.-) à un remboursement de CHF 89'800.-.*

3. Domaines et bâtiments

- Concernant les vignes (33), le résultat a été plutôt positif même si les charges ont été plus importantes que les revenus. Les frais de tâches ont été plus élevés notamment pour les vendanges au Clos de l'Ombren (hors convention Schenk). Il y a eu un changement d'étiquettes avec une*

augmentation des coûts de CHF 16'000.- par rapport au budget (33.31331). La conjoncture reste morose.

- Une diminution des charges d'énergie de CHF 61'000.- est constatée (351.3122, 3123 et 3124).
- A l'entretien des bâtiments (351.3141), il y a une augmentation de CHF 54'000.- par rapport au budget. De base CHF 50'000.- ont été attribués au budget à la gérance pour la rénovation de deux appartements. Des travaux à la Couronne ont été faits en considérant une marge sur les comptes 2023. Ainsi CHF 12'000.- pour la salle à manger de la Couronne n'ont pas été passés en transitoires. Il y a eu aussi le remplacement des WC au Collège et des WC publics pour CHF 7'000.-, la sonorisation de l'église, le hangar des Grands-Marais avec la réparation de la charpente et la machine à café du restaurant de la Couronne et un compresseur pour un total de CHF 12'000.-

4. Travaux

- Pour l'urbanisme (42), les taxes ne sont pas facturées tant que les permis ne sont pas octroyés, il peut y avoir un décalage d'env. 2 ans. Ce décalage temporel péjore ou améliore la situation des comptes.
- La situation est toujours non équilibrée sans un nouveau règlement pour les ordures ménagères et autres déchets ménagers (450 et 451).
- Aux postes 460.4341, 4342 et 4342.1, les taxes annuelles (raccordement EU/EC, épuration et entretien canalisation EU) sont inférieures de CHF 36'000.- au budget et il n'y a pas de revenus pour alimenter le fond de réserve EU alors que CHF 133'000.- ont été budgétisés. Le poste 460.4341 est en lien avec la police de constructions et subit le même décalage temporel. Les taxes annuelles d'épuration sont liées à la consommation d'eau et il y a eu moins de consommation à cause de la météo. Dans le budget le compte affecté doit obligatoirement être équilibré, ce qui n'est pas une réalité dans les comptes (- CHF 118'000.- en 2024, - CHF 50'000.- en 2023). Un nouveau règlement devrait rentrer en vigueur en 2026, il est en cours de validation chez M. Prix.

5. Police

- Les amendes (60.4370) ont augmenté sans qu'il n'y ait plus de contrôles par le préposé. Ces amendes ne sont dues qu'à du parking sur DP ou privé communal, ou sur les places mises à ban (avec dénonciation par le locataire de la place, 25 cas à CHF 150.-).

6. Services industriels

- Au poste (81.3185) Honoraires et frais d'expertises, une diminution de charges de CHF 12'541.- concerne le remplacement du réservoir de Versvey. Le bureau a peu avancé et cette diminution est aussi liée au changement de la stratégie d'adduction annoncée au dernier conseil communal.
- Les taxes ne sont pas suffisantes (81.4273, 4341, 4342 et 4351) pour renflouer le fonds de réserve pour l'eau potable (une diminution de CHF 100'000.- par rapport au budget). Ce serait aussi en raison des conditions météo, malgré une année complète avec un nouveau règlement. Il reste CHF 30'000.- au bilan sur ce fond de réserve pour 2025. Le règlement permet cependant encore d'augmenter ces taxes dans une certaine mesure.

Au vu du résultat financier appréciable, en regard de l'excédent de charges budgétisé, nous tenons à souligner :

- Que plusieurs dépenses extrabudgétaires (nouveau système de gestion des accès aux bâtiments communaux, 20 nouvelles tables pour la classe enfantine, transmetteur d'alarme pour le contrôle de la température et du taux d'humidité du congélateur communal collectif, mise en œuvre de la solution eSéance) ont été réalisées durant l'année.
- Les taxes ne couvrent toujours pas les frais de renouvellement pour différents comptes affectés (égouts, eau potable), ni les charges (ordures ménagères).
- Le résultat est de CHF 100'000.- tenant compte de CHF 130'000.- d'attribution aux fonds de réserve et d'un prélèvement de CHF 36'000.- au fonds de réserve.
- Le résultat opérationnel exclut les charges et produits extraordinaires, ainsi que les amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserve non affectés. Il s'élève en 2024 à CHF 223'359.62 contre CHF 533'391.24 en 2023. Cet écart est notamment dû à un rattrapage en 2023 de la péréquation 2022.
- Faute de comptes spécifiques complets et d'une répartition transparente pour notre commune, la Commission des finances accepte par défaut les comptes intercommunaux des écoles et du SDIS Chablais.

Tenant compte de ce qui précède, la commission des finances relève aussi la bonne gestion de la Municipalité qui se traduit par les comptes bénéficiaires qui nous sont soumis.

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°04-2025, tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1. d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés,*
- 2. d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,*
- 3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024.*

La Présidente **ouvre la discussion sur le préavis ainsi que le rapport et passe en revue les comptes.**

20 Comptabilité générale, caisse, contentieux

M. le Conseiller Jean Zahn souhaite des explications concernant le mandat attribué à un prestataire spécialisé pour la planification financière 2019-2028, mentionné en remarque du compte 20.3185 « Honoraires et frais d'expertises ».

M. le Syndic Edouard Chollet explique que la fiduciaire vérifie les comptes mais sans une vision prospective - stratégique (telle que précédemment avec notre ancien prestataire parti à la retraite). La Municipalité s'est donc attachée les services d'un nouvel expert-comptable qui analyse l'état des finances communales en toute objectivité.

21 Impôts

M. le Conseiller Jean Zahn s'interroge sur le compte 21.4010 « Impot bénéfice PM ».

Il comprend que ce poste est fort difficile à planifier. Cependant, il demande quelques hypothèses de compréhension pour mieux discerner les différences de revenus (CHF 152'000.-- pour l'année 2022 et CHF 65'000.-- en 2024).

Mme la Boursière Josette Lüthi précise que nous ne pouvons donner une réponse rationnelle à ce questionnement. Ces écarts peuvent s'expliquer par exemple, par des entreprises qui demandent un délai, font opposition à la taxation ou doivent s'acquitter de rattrapages d'année. Il se peut qu'il y ait un lien avec la conjoncture économique mais ce lien est impossible à étayer.

22 Service financier

M. le Conseiller Quentin Gugelmann se questionne concernant les comptes 22.3809 « Attributions à d'autres fonds de réserve et de renouvellement » et 22.4521 « Péréquation solde année précédente ».

Il est fait mention d'un solde au 1^{er} janvier de CHF 285'000.-- et d'un versement sur un compte de réserve de CHF 130'000.--.

Il s'interroge sur la gestion de la différence entre ces deux montants.

Mme la Boursière Josette Lüthi répond qu'il s'agit de la péréquation dont la Commune devait s'acquitter. Le système péréquatif se terminait sur l'exercice 2024.

Ce montant figurait en réserve afin d'éviter d'avoir de grandes différences dans nos comptes. La péréquation nous avait été favorable ces dernières années et nous avons pu provisionner ce montant.

Le système de la péréquation change pour l'année 2025 et c'est pourquoi nous avons pris la décision d'imputer ce montant sur un compte général en le sortant de la réserve.

Pour conclure, la différence entre ces deux montants, c'est ce qui a été versé au Canton pour la péréquation pour l'exercice 2024.

33 Vignes

M. le Conseiller Jean Zahn souhaiterait savoir si la facture de l'entreprise Schenk, qui a effectué les travaux de vigneron-tâcherons, est imputée sur le compte 33.31461 « Vigneron-tâcherons » d'un montant CHF 288'691.15.

M. le Syndic Edouard Chollet répond par l'affirmative.

Il précise également que sous ce poste, figure le mandat de M. Claude Perrotti.

51 Enseignement primaire

M. le Conseiller Quentin Gugelmann se questionne sur le compte 51.3662 « Frais de transports » d'un montant de CHF 224'248.90 pour l'année 2024.

Le coût était de CHF 164'000.-- pour l'année 2019.

Il souhaite connaître les raisons de cette augmentation (inhérente au nombre de trajets mais ces derniers ont été mutualisés avec l'offre de transports publics).

Mme la Boursière Josette Lüthi répond que c'était l'entreprise Car Postal qui avait ce mandat (transporter uniquement les élèves) pour l'année 2019 et qu'il ne s'agit plus de la même structure.

Depuis l'année 2021, ce sont les Transports Publics du Chablais qui assurent ce mandat (avec également les transports publics).

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz précise que les horaires d'école à Aigle ont changé et qu'il a fallu adapter la fréquence des courses.

Mme la Présidente Susanna Wagner lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 04-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n°04-2025 concernant le Rapport de gestion et les comptes 2024,
Ouï	les rapports des commissions des finances et de gestion chargées de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés,
2)	d'approuver les comptes intercommunaux dans lesquels la commune est engagée,
3)	de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

9. Préavis 05-2025 Adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne – Rapport de la commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Daniëla Perrier fait lecture du rapport *La commission chargée d'étudier le préavis N° 05-2025 en relation avec l'adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne est composée de Mesdames Yschelle Bernasconi, Isabelle Cathélaz, Daniela Perrier et de Messieurs Alain Barbay et Hans-Peter Sacher.*

Rappelons que cette commission a pour but de permettre au Conseil Communal de se prononcer sur l'actualisation de la convention scolaire adoptée par les Communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne, conformément à l'art. 110 de la loi sur les Communes Ce projet ne peut pas être amendé.

Les commissions d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne se sont réunies le mardi 14 janvier 2025 en présence de Mmes Maude Allora, municipale d'Aigle, Christine Christen, municipale de Corbeyrier et de M. Jean-Luc Berdoz, municipal d'Yvorne. Nous les remercions pour leur disponibilité, leur présentation et les réponses apportées à nos questions.

Chaque article est passé en revue et est expliqué avec détail.

Les questions ayant été épuisées, les municipaux se sont retirés le temps que les 3 commissions se prononcent.

Après un tour de table, il a été décidé à l'unanimité des commissions d'Aigle, Corbeyrier et Yvorne de procéder à quelques changements « esthétiques » dans la convention, ce que nous avons communiqué par écrit le 24 janvier 2025 à Monsieur Jean-Luc Berdoz, municipal en charge.

Nous pouvons aujourd'hui vous confirmer que nos propositions ont été suivies et les modifications ont été appliquées dans la convention présentée à votre assemblée par la Municipalité d'Yvorne.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil Communal d'Yvorne

➤ *vu le préavis municipal N° 05-2025 concernant l'adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne,*

➤ *Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,*

➤ *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

décide

1. d'approuver la nouvelle convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne

2. de soumettre cette convention au Canton pour approbation

La Présidente ouvre la discussion.

M. le Conseiller Stéphane Verdon se questionne sur les coûts liés à l'application de la convention.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz signale que jusqu'à ce jour, la répartition des coûts n'était pas très claire entre les Communes et c'est pour cela que l'adoption d'une nouvelle convention fait sens. En faisant une simulation sur la base des élèves scolarisés actuellement sur Yvorne et de ceux scolarisés à Aigle, la facture serait de l'ordre de CHF 243'000.--.

En contrepartie, notre Commune encaisserait CHF 48'000.--.

Pour conclure, l'adoption de la convention impliquerait une augmentation de CHF 22'000.-- par rapport au système actuel.

Il est important de mentionner que l'ancien système était fort avantageux pour notre Commune mais les montants inscrits dans la convention sont tout à fait justes pour l'ensemble des parties.

M. le Conseiller Stéphane Verdon aborde la thématique des travaux du collège.

Il souhaiterait connaître le nombre d'élèves supplémentaires qui pourrait ainsi être scolarisé à Yvorne (ceci permettrait de bénéficier de CHF 3'000.--/élève tel qu'indiqué dans la convention).

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz explique que c'est dans cette optique que la Commune a travaillé.

Le projet de rénovation du collège implique la création de deux classes supplémentaires.

Il est à mentionner que la Commune de Corbeyrier fermera son école en 2026. De ce fait, des écoliers devront être scolarisés à Yvorne et ceci sous les mêmes principes financiers que pour ceux d'Aigle.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la discussion.**

Mme la Présidente Susanna Wagner lit les conclusions dans le préavis 05-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal no 05-2025 concernant l'adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne,

Où le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'approuver la nouvelle convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne,
- 2) de soumettre cette convention au Canton pour approbation.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (26 « oui » et une abstention).

10. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- Déprédations WC publics

Un des urinoirs a été arraché vraisemblablement au moyen d'un outil.

Les toilettes ont été fermées le temps du nettoyage.

Il semblerait que la partie électrique de l'urinoir ait été préservée.

Seule la porcelaine a donc été commandée et des tests devront être réalisés afin de savoir si la partie électrique peut être reconnectée.

L'assurance prend en charge les dommages.

Il est question de fermer les WC durant la nuit ou d'apposer un système de vidéosurveillance devant la porte.

Cependant, un règlement communal ad hoc devra être rédigé si cette 2^{ème} solution est retenue.

- Engagement ASP

Des discussions ont lieu avec les Communes de Roche et Rennaz en vue de l'engagement d'un assistant de sécurité publique.

Notre préposé actuel est à la retraite depuis plusieurs années et a émis le souhait d'arrêter.

Cette personne serait engagée par la Commune de Roche et cette dernière nous louerait ses services.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- Engagement maçon

M. Rui Miguel Almeida Duarte a été engagé à compter du 1^{er} octobre prochain, en prévision du départ en retraite de M. Claude-François Delacrétaz.

11. Divers et propositions individuelles

Point de situation – avancement des projets

M. le Conseiller Fabrice Pilet souhaite que la Municipalité adresse un courrier aux TPC pour intimer à leurs chauffeurs de couper les moteurs lorsqu'ils attendent ou qu'ils font leur pause sur la place du torrent.

En hiver, l'excuse est qu'il est nécessaire de garder le chaud à l'intérieur du véhicule.

En été, il convient que la climatisation fonctionne.

Ces pratiques sont bruyantes et polluantes.

Il affirme que la Municipalité d'Aigle a déjà rédigé un courrier similaire aux TPC.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend note de cette remarque et rédigera un courriel à l'attention des TPC dans les plus brefs délais.

M. le Conseiller Stéphane Verdon demande des informations sur l'état de l'avancement du projet de captage des sources de Rouge Terre.

M. le Municipal Eric Minod répond que le plan d'action a dû être revu.

A l'heure actuelle, cette source a été mise de côté.

L'idée est de faire les travaux en collaboration avec la Commune de Corbeyrier afin de diminuer les coûts et d'éviter des travaux superflus.

Ladite Commune doit également sécuriser son réseau car elle ne dispose que d'un seul captage. Le Conseil sera tenu informé une fois que les discussions se feront plus concrètes.

M. le Conseiller Jean Zahn demande si une estimation peut être articulée, en termes de temps et d'argent, concernant le travail de contrôle des signatures pour les initiatives et referendum.

Mme la Boursière Josette Lüthi ne peut donner une réponse ce soir car ce n'est pas elle qui effectue cette tâche. La réponse sera donnée ultérieurement.

Mme la Présidente Susanna Wagner tient à remercier toutes les personnes pour leur implication et participation lors des séances de Conseil mais aussi au sein des différentes commissions. Elle adresse également ses remerciements aux membres de l'administration communale pour leur soutien ainsi qu'à la Municipalité pour le travail réalisé.

En l'absence d'autres divers et de propositions, Mme la Présidente Susanna Wagner **clôt la séance à 21h28.**

La présidente :

La secrétaire :

Susanna Wagner

Séverine Tissot